



**L'Europe
locale & régionale**

Programme de Travail 2018 du CCRE

Les priorités politiques et thématiques

Janvier 2018

Conseil des Communes et Régions d'Europe
Section Européenne de Cités et Gouvernements Locaux Unis (UCLG)

Table des Matières

Introduction	3
I. Les priorités politiques et thématiques	3
1. L'avenir de l'Europe : un agenda local et régional pour renforcer l'Europe et l'UE	4
2. La numérisation	4
3. Le climat et l'énergie	4
4. Le cadre financier pluriannuel	5
5. La future politique de cohésion de l'UE.....	5
6. L'éducation et les compétences.....	5
7. Les gouvernements locaux et régionaux en tant qu'employeurs.....	6
8. Les objectifs de développement durable et le programme urbain pour l'Union européenne ..	6
9. Actions extérieures et stratégie globale	6
10. L'égalité femmes-hommes	7
11. L'économie circulaire	7
12. Les finances locales.....	8
13. La citoyenneté, les jumelages et les jeunes	8
14. La migration et l'intégration	9
15. La mobilité.....	9
16. Les services publics.....	10
II. Le CCRE en tant qu'organisation faitière européenne des gouvernements locaux et régionaux	11
1. Accroître la visibilité du CCRE afin de renforcer sa position d'interlocuteur de choix des institutions européennes	11
2. Renforcer la politique européenne du CCRE.....	12
3. Promouvoir l'adoption de positions fortes du CCRE	12
4. Renforcer les liens avec les associations membres.....	12
5. Soutenir le niveau local dans la promotion des questions européennes et contribuer à la stabilisation de l'Union européenne	13

Introduction

Les priorités de la Présidence 2017-2019 du CCRE, adoptées lors du Comité directeur en juin 2017, fournissent le cadre pour le projet de programme de travail 2018, tant pour les priorités thématiques que pour les activités. L'orientation est claire :

Le CCRE sera un acteur pour relancer le projet européen, il défendra et fera la promotion des compétences locales et régionales auprès des institutions européennes.

En outre, la prise position du CCRE sur le futur de l'Europe contient des éléments pertinents qui guideront notre travail de plaidoyer dans les prochains mois.

I. Les priorités politiques et thématiques

Le débat sur **le futur de l'Europe** entrera dans une phase importante lorsque les chefs d'État et de gouvernements se positionneront à l'occasion de leur Sommet en décembre. Pour le CCRE, cela sera l'occasion de mettre en évidence le rôle des pouvoirs locaux et régionaux en Europe, et de réaffirmer l'engagement du CCRE et de ses membres à la construction d'une Europe forte, unie, pacifique et prospère, fondée sur des valeurs communes telles que la démocratie, les droits de l'homme, l'égalité et le respect de l'État de droit.

Dans toutes les initiatives politiques pertinentes, le CCRE examinera l'impact potentiel sur les collectivités locales et régionales et l'application des principes de **subsidiarité et de proportionnalité**. Nous continuerons à faire appel à des structures de gouvernance appropriées, à la participation civique démocratique et aux outils efficaces qui permettent aux collectivités locales et régionales et leur organisations représentatives d'être impliquées dans l'élaboration, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des politiques et de la législation.

Le débat sur l'avenir du **cadre pluriannuel de l'Union européenne** entrera dans une phase décisive et abordera la question de savoir comment compenser la baisse des revenus à cause du Brexit, comment financer les nouvelles tâches dans le domaine de la sécurité et de la défense. Dans cette phase, ce débat explorera également les possibilités des ressources propres potentielles, et examinera les dépenses courantes dans différents domaines tels que la politique agricole commune, la **politique de cohésion**, la recherche et de la coopération internationale avec les pays voisins, les pays ACP, etc.

Le **Semestre européen**, lié à ce débat, a pour objectif de surveiller le développement économique des États membres, de garantir des finances publiques saines, d'encourager les réformes structurelles et de stimuler l'investissement. Les fonds structurels et fonds d'investissement futurs de l'UE devraient mieux prendre en considération les recommandations spécifiques par pays que la Commission propose et que les ministres des finances adoptent chaque année. Le CCRE préconise une participation accrue des gouvernements locaux et régionaux au processus du Semestre européen, en particulier en ce qui concerne l'évaluation de la situation dans les territoires, et le lobbying pour une meilleure reconnaissance des spécificités régionales et locales. Les **objectifs de développement durable** (ODD) fourniront également un cadre thématique pour les actions qui seront soutenues par la future politique de cohésion.

Les réformes structurelles, initiées par le processus du Semestre européen ou pour des raisons nationales, méritent un suivi constant et une analyse de leur impact sur la démocratie locale et régionale. Au-delà des frontières de l'Union européenne, le CCRE pourrait, en collaboration avec ses membres et en coopération avec le Congrès des Pouvoirs Locaux et Régionaux, renforcer sa capacité en tant que plateforme d'échange de connaissances et d'expériences, et son rôle en tant que centre de connaissances pour les collectivités locales et régionales. Cela contribuera également

à stimuler le dialogue interculturel et la compréhension mutuelle entre les associations membres, les élus locaux et régionaux et les experts.

Notre **conférence sur l'égalité, la diversité et l'inclusion** en juin 2018 à Bilbao sera un moment important pour accroître notre visibilité et cela sera l'occasion pour le CCRE d'être reconnu comme un acteur sérieux dans ces différents domaines.

Enfin, nous nous préparons pour les prochaines **élections au Parlement européen en 2019**, en identifiant les messages que nous voulons transmettre aux candidats et aux futurs membres du Parlement européen.

1. L'avenir de l'Europe : un agenda local et régional pour renforcer l'Europe et l'UE

Nous contribuerons au débat avec la publication « L'Europe, perspective locale », la collecte des contributions des responsables politiques locaux et régionaux, « Europe 2030, la contribution des maires et des élus de terrain ». Nous présenterons notre position, adoptée en juin 2017, et ajouterons des éléments cruciaux tels que la reconnaissance de la diversité de nos cultures, notre histoire, nos systèmes politiques, etc. Nous promouvons également le scénario que nous fournissons : **un agenda local et régional pour renforcer l'Europe et l'Union européenne**. Dès que l'occasion se présentera, nous combinerons la discussion sur le futur de l'Europe avec la mémoire de notre passé, notre histoire et nous aborderons l'euroscpticisme.

Résultat attendu: Contribuer aux débats sur l'avenir de l'Europe sur la base de notre prise de position et influencer les réflexions dans les institutions européennes d'engager les autorités locaux et régionaux quand ils prépareront des futures politiques européennes avec une dimension territoriale.

2. La numérisation

La numérisation est un défi majeur pour tous ; elle requiert les infrastructures, les ressources, les compétences, la réglementation et la coordination nécessaires de la part de nombreux et différents acteurs. Les gouvernements locaux et régionaux sont très concernés en tant que fournisseurs de services numériques et en tant qu'employeurs. Les propositions pertinentes de la Commission pour le **marché unique numérique** seront examinées en fonction de leur impact potentiel sur les gouvernements locaux et régionaux et des actions proposées, et l'impact de la numérisation sur les gouvernements locaux et régionaux sera discutée en tant que phénomène global et non pas seulement comme un défi en termes de réglementations.

Le CCRE abordera également la thématique de l'administration ouverte en général, en mettant l'accent sur la budgétisation participative, l'accès à l'information et la responsabilité et examinera la question de la démocratie en ligne, en coopération étroite avec le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe.

Résultat attendu: Consolider l'expertise et sensibiliser les membres du CCRE en ce qui concerne la numérisation des collectivités territoriales et le e-gouvernement.

3. Le climat et l'énergie

Les politiques de l'énergie et du climat demeurent au centre des priorités du CCRE. **L'accord de Paris** restera un domaine d'action clé pour nos membres dans l'UE et au-delà, en particulier la définition du rôle des collectivités locales dans la mise en œuvre des différentes actions qui touchent les villes. La COP24 en Pologne constituera un rendez-vous déterminant pour la Convention Cadre des Nations Unies pour le Changement Climatique afin de préparer le chemin vers 2020. Mi-2018, nous aurons plus d'information sur **l'évaluation de la stratégie de l'UE pour l'adaptation**, après

une période de consultation entre octobre 2017 et janvier 2018. A la perspective de la publication du paquet mobilité et changement climatique, le CCRE engagera son travail de plaidoyer avec la collecte d'information auprès des membres et l'identification des messages clés, tout en vérifiant l'intérêt des membres pour un travail approfondi sur le paquet en particulier, et sur le sujet en général.

Le CCRE poursuivra son plaidoyer sur le **paquet Energie propre pour tous**, qui est actuellement soumis au vote au Parlement européen. Nous continuerons les actions conjointes avec les autres réseaux européens sur divers dossiers : gouvernance, organisation du marché et énergies renouvelables.

Résultat attendu: Continuer à contribuer aux actions pertinentes au niveau de l'UE et au niveau international; défendre nos positions par rapport à la législation et aux initiatives politiques de l'UE.

4. Le cadre financier pluriannuel

Le projet pour le prochain cadre financier pluriannuel au-delà de 2020 sera présenté en mai 2018 par la Commission européenne. Le CCRE préparera une position abordant toutes les questions et domaines pertinents d'un point de vue local et régional, en tenant compte des positions spécifiques que nous avons adoptées jusqu'ici, telles que la politique de cohésion, la migration et l'intégration des migrants, l'égalité entre les sexes, la coopération internationale pour le développement, l'énergie et le climat, l'économie circulaire, etc.

Résultat attendu: Veiller à ce que le projet de cadre financier pluriannuel post-2020 prévoit un financement adéquat pour les politiques et instruments financiers susceptibles d'aider les gouvernements locaux et régionaux à fournir des communautés résilientes et durables; En outre veiller à ce que les gouvernements locaux et régionaux puissent accéder facilement à ces fonds.

5. La future politique de cohésion de l'UE

En 2018, le Secrétariat poursuivra ses actions en matière de connaissances sur la politique de cohésion, en mettant l'accent sur le développement local mené par les acteurs locaux et sur les stratégies de spécialisation intelligente, afin d'alimenter les réflexions des institutions de l'UE sur l'avenir de la politique de cohésion et sa dimension territoriale. Parallèlement, les travaux de plaidoyer sur l'avenir de la politique de cohésion se poursuivront. Des actions conjointes avec les membres de l'Alliance Cohésion formée par le Comité des régions et les associations européennes de gouvernements locaux et régionaux seront envisagées. Le CCRE encouragera également ses membres à travailler avec leurs gouvernements nationaux dans le cadre de ce travail de plaidoyer.

Résultat attendu: Influencer les nouvelles réglementations de l'UE pour refléter la position du CCRE.

6. L'éducation et les compétences

Les membres du CCRE souhaitent examiner l'éducation et les compétences comme des éléments pertinents pour nos sociétés et nos économies, et le rôle des gouvernements locaux et régionaux peuvent jouer pour répondre aux besoins et aux défis. Le CCRE sera impliqué dans un certain nombre d'activités complémentaires de l'UE à la politique de l'emploi et nous nous efforcerons d'accroître la participation de nos associations membres dans l'échange d'activités et compétences, pour également contribuer à la nouvelle stratégie pour les compétences en Europe. Cela se fera

selon l'engagement des membres, élargissant ainsi le travail du CCRE dans ce domaine politique au-delà de son rôle traditionnel d'organisation d'employeurs afin d'aborder des questions sociales et liées à l'emploi importantes dans l'économie locale, telles que les compétences et l'éducation.

Résultat attendu: Recueillir des informations et des expériences auprès des membres.

7. Les gouvernements locaux et régionaux en tant qu'employeurs

Le CCRE se penchera sur la participation des gouvernements locaux et régionaux dans le cycle du Semestre européen, continuera son plaidoyer sur les propositions législatives et non législatives importantes de la Commission européenne et examinera les nouvelles propositions selon leur pertinence pour les collectivités locales et régionales (ex. l'Autorité européenne du travail).

Résultat attendu: S'assurer que les nouvelles initiatives de l'UE tiennent compte de la position du CCRE.

8. Les objectifs de développement durable et le programme urbain pour l'Union européenne

Le CCRE continuera à travailler sur le suivi de la mise en œuvre des Objectifs du Développement Durable (ODD) en Europe et dans l'UE, en collaborant avec les différentes institutions concernées et le Groupe de travail mondial des gouvernements locaux et régionaux (« Global Task Force »). La reconnaissance des actions des gouvernements locaux et régionaux dans ces agendas globaux est essentielle. Par ailleurs, toutes les équipes du CCRE concernées travailleront sur les ODD et l'Agenda urbain pour l'UE, où le CCRE participe à huit des partenariats thématiques (intégration des migrants et des réfugiés, économie circulaire, compétences et emplois, transition numérique, mobilité urbaine, marchés publics, transition énergétique et adaptation au climat). Ces partenariats élaboreront des plans d'action en trois volets: une meilleure réglementation (y compris des recommandations pour l'après 2020), un meilleur financement et une meilleure connaissance des zones urbaines. Le CCRE continuera également à participer aux réunions du Groupe de développement urbain pour les États membres menés par la présidence de l'UE, en tant que partenaire officiel de l'Agenda urbain pour l'UE. Il est utile de contribuer et de suivre l'ensemble du processus aux côtés de la Commission européenne et des États membres. La promotion d'une approche territoriale du développement (tant dans l'action interne que dans l'action extérieure) permettra de positionner les villes en relation avec leur arrière-pays. Le Forum urbain mondial (février 2018) créera une bonne occasion de diffuser cette position en étroite coordination avec CGLU.

Résultat attendu : Obtenir la reconnaissance de la contribution des gouvernements locaux et régionaux pour atteindre les objectifs, et les impliquer dans le processus de suivi et de reporting.

9. Actions extérieures et stratégie globale

De par son rôle de premier plan dans la coalition de PLATFORMA et sa position comme section européenne de l'organisation mondiale CGLU, le CCRE continuera à suivre étroitement les politiques d'action extérieure de l'Union européenne. Les principaux sujets à l'agenda en 2018 seront la mise en œuvre du plan d'investissement extérieur et le Fonds fiduciaire européen pour lutter contre les causes profondes de la migration, le futur partenariat avec les pays ACP et le déploiement du programme 2018-2020 dans le cadre de l'instrument thématique relatif aux Autorités locales.

À cette fin, PLATFORMA va renforcer ses capacités de recherche et ses méthodes afin de profiter de l'expérience des organisations partenaires qui pourra alimenter les documents de plaidoyer. Une nouvelle convention de subvention avec la Commission européenne est prévue pour janvier 2019, laquelle sera résolument centrée sur le plaidoyer pour la contribution des gouvernements infranationaux aux développements durables, la formation et les échanges entre fonctionnaires internationaux des gouvernements locaux et régionaux européens, et la conscientisation des citoyens et décisionnaires locaux sur le rôle développementale des gouvernements locaux et régionaux.

Résultat attendu: accroître l'accessibilité de facto pour les gouvernements locaux et régionaux aux instruments de l'action externe de l'UE par un plaidoyer efficace auprès des institutions européennes, et un renforcement des capacités et du soutien politique pour l'action international au niveau infranational en Europe.

10. L'égalité femmes-hommes

Au premier semestre de 2018, la préparation et la tenue de la conférence du CCRE sur l'égalité, la diversité et l'inclusion à Bilbao sera une priorité centrale. Cela comprendra la préparation de notes de cadrage pour chaque session, la liaison avec les intervenants invités, des campagnes de communication afin d'attirer des participants et de promouvoir les valeurs d'égalité, de diversité et d'inclusion dans la gouvernance locale et régionale.

Le CCRE continuera à défendre l'égalité femmes-hommes comme une question essentielle aux niveaux européen, national, régional et local. Cette valeur cardinale doit être intégrée dans la conception, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de toutes les politiques ainsi que reflétée dans l'allocation des ressources.

Sur la base des priorités clés (2016), un document politique, accompagné d'un plan d'action, sera préparé pour faciliter notre travail de plaidoyer et nos activités d'apprentissage mutuel et d'échange. Une fois approuvé lors de la réunion du Comité directeur (juin 2018), le document politique et le plan d'action seront présentés aux principaux acteurs au niveau européen, notamment au Parlement européen, à la Commission européenne, au Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe, etc.

Le CCRE continuera à suivre et à promouvoir la mise en œuvre de la Charte européenne pour l'égalité, notamment à travers l'Observatoire en ligne, et à diffuser et valoriser notre boîte à outils à Bruxelles et à l'étranger lors de conférences européennes. À travers PLATFORMA, le soutien aux réseaux d'élues locales sera renforcé, tout en s'inspirant des pratiques en vigueur dans d'autres sections régionales de CGLU afin d'alimenter les travaux du CCRE à cet égard.

Résultat attendu: Organisation d'une conférence intéressante sur les thèmes de l'égalité, la diversité et l'inclusion ; sensibilisation et renforcement de la politique d'égalité femmes-hommes; suivi et promotion de la Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale.

11. L'économie circulaire

Le CCRE poursuivra ses activités de plaidoyer et de connaissances dans le domaine des déchets et de l'économie circulaire. En coopération avec les membres, nous examinerons les prochaines propositions de la Commission européenne, en particulier la stratégie sur les matières plastiques ou le suivi de la communication sur la valorisation énergétique des déchets.

Résultat attendu: Renforcer l'engagement et la reconnaissance des gouvernements locaux et régionaux dans l'économie circulaire et consolider leur expertise dans ce domaine.

12. Les finances locales

Le CCRE suivra et analysera le paquet de l'Union économique et monétaire (UEM) qui devrait être présenté d'ici la fin de l'année 2017, et son impact pour les gouvernements locaux et régionaux et sur d'autres politiques européennes pertinentes. Le paquet comprendra la transformation du mécanisme européen de stabilité en un Fonds monétaire européen, une ligne budgétaire spécifique de la zone euro pour l'aide aux réformes structurelles, l'instrument de convergence pour l'assistance de préadhésion à la zone euro et l'intégration du contenu du Traité sur la Stabilité, la Coordination et la Gouvernance de l'UEM dans le droit de l'UE.

Le CCRE participera d'autre part aux travaux de l'observatoire mondial de l'OCDE et de CGLU sur les finances et investissements infranationales. Le Secrétariat du CCRE fournira également aux membres l'occasion d'échanger leurs expériences sur les finances locales, les investissements publics locaux et les contraintes rencontrées, et propose de lancer une étude sur ces sujets examinant la situation dans les pays membres du CCRE.

PLATFORMA intensifiera ses travaux sur les finances publiques locales dans les pays partenaires alors que la Commission européenne déploie le Plan européen d'investissement extérieur (EIP). L'EIP est conçu parallèlement au Plan Juncker, et la collaboration entre villes et régions européennes et leurs homologues pour gérer la participation du secteur privé aux investissements publics sera de plus en plus précieuse.

Résultat attendu : Evaluer l'impact des initiatives liées à l'UEM sur les gouvernements locaux et régionaux; soutenir l'Observatoire mondial pour le plaidoyer au niveau national et européen.

13. La citoyenneté, les jumelages et les jeunes

Le CCRE continuera son travail de plaidoyer afin de renforcer le programme « L'Europe pour les citoyens » et, en particulier, sa dotation budgétaire. Nous continuerons à mener campagne avec d'autres membres du dialogue civil sur la citoyenneté de la Commission européenne afin de renforcer le lien avec la dimension stratégique des politiques de l'Union européenne dans le domaine de la citoyenneté.

La question de la citoyenneté active sera un élément essentiel dans la promotion de notre position sur l'avenir de l'Europe, dans laquelle nous soutenons une Europe plus proche de ses citoyens. Nous consacrons une session sur la citoyenneté active et inclusive au cours de notre conférence, en juin 2018, où nous présenterons et discuterons d'outils innovants de la démocratie et de la notion de l'administration ouverte. En outre, nous utiliserons également des outils d'e-démocratie innovante et de participation au cours de la conférence.

Nous allons suivre les initiatives de lutter contre la radicalisation dans le cadre du plan d'action de l'UE de protéger des espaces publics et – si les membres sont intéressés – contribuer aux réflexions et l'échange de bonnes pratiques.

Le CCRE lancera un processus de réflexion sur l'avenir des jumelages visant à maintenir son caractère civique et durable, ainsi que sur comment maintenir sa dimension européenne, mais en même temps à introduire de nouvelles méthodes de coopération d'un point de vue technique, ainsi que de nouvelles approches. En se basant sur la longue tradition du CCRE consistant à faciliter les jumelages en Europe et sur l'expérience et les études de PLATFORMA sur la coopération

internationale entre villes, de nouvelles méthodes et de nouveaux outils de collaboration expérimentaux entre les autorités locales seront conçues.

Dans le domaine de la jeunesse, la Commission des jeunes élus commencera à travailler sur une proposition de projet pour diffuser l'idée de 100 % de villes et autorités locales jeunes. Le projet fera suite au projet YELAC et visera à jumeler un total de 8 à 10 villes (l'une avec plus d'expérience qu'une autre dans un domaine donné) avec de jeunes maires ou conseillers afin d'identifier ensemble les lacunes (et les critères de référence) dans la conception des 100% de villes jeunes dans différents domaines (participation, espace civique et infrastructure, logement, éducation et emploi). Mais aussi, afin de discuter des différents scénarios sur l'avenir de l'Europe.

Résultat attendu: Redynamiser les jumelages en tant qu'instrument de renforcement de la compréhension mutuelle entre citoyens en Europe et au-delà. Renforcer la citoyenneté active au-delà de sa dimension juridique, en renforçant le partage de connaissances sur le gouvernement ouvert et la transparence.

14. La migration et l'intégration

Le CCRE continuera de suivre les développements dans le domaine de la migration et de l'intégration au niveau européen, en particulier la révision à mi-parcours de l'agenda européen en matière de migration et les futurs engagements de réinstallation, l'intégration des ressortissants de pays tiers au niveau local, et lancera un processus d'échange d'expériences et d'informations si des membres, de l'intérieur et l'extérieur de l'UE, se montrent intéressés.

À la suite de l'enquête préparée par le CCRE en coopération avec l'OCDE, ainsi qu'avec les recommandations et les mesures proposées par le partenariat sur l'intégration des réfugiés et des migrants de l'Agenda urbain, le CCRE élaborera une prise de position plus détaillée sur les besoins, défis et recommandations des autorités locales et régionales dans le domaine de la migration et de l'intégration, en mettant l'accent sur les piliers suivants : une meilleure connaissance, un meilleur financement et une meilleure réglementation, mais aussi en se concentrant sur la gouvernance multiniveaux des politiques de migration et d'intégration.

D'autre part, le CCRE lancera également une plate-forme pour les fonctionnaires locaux qui travaillent dans ce domaine, afin d'échanger sur les bonnes pratiques et les défis qui se posent dans le domaine de l'intégration en liaison étroite avec notre travail au sein du partenariat, et dans le prolongement de l'étude OCDE-CCRE.

Résultat attendu: Veiller à ce que les intérêts des collectivités territoriales soient pris en compte dans le processus d'examen à mi-parcours de l'agenda de l'UE sur les migrations et renforcer les mesures liées à l'intégration, aux financements. Améliorer la réglementation et stimuler le partage de connaissances (et des bonnes pratiques) à tous les niveaux de gouvernement.

15. La mobilité

Après la publication du paquet mobilité urbaine en 2013, la Commission européenne prévoit d'adopter un paquet Mobilité et Changement Climatique en 2018. La mobilité urbaine rencontre en effet de nouveaux défis majeurs : congestion en hausse, pollution atmosphérique et sonore, changement climatique, recherche d'alternative aux énergies fossiles et autres ressources limitées, transition démographique, digitalisation et pression sur les budgets publics sont autant d'enjeux qui ont un impact sur le développement du transport et de la mobilité en Europe.

Le défi pour les gouvernements locaux et régionaux est de répondre à la demande de mobilité en constante augmentation tout en développant un système de transport résilient et durable. En outre, le concept de mobilité doit considérer les aspects sociaux, environnementaux et économiques dans une approche intégrée de développement territorial élargie – non seulement limitée aux zones urbaines, mais aussi étendue aux zones fonctionnelles qui comprennent le péri-urbain et le rural, ainsi que les connections inter-villes. Toutes ces considérations tiennent compte des récents accords internationaux en la matière : Nouvel agenda urbain Habitat III, Accord de Paris sur le climat et Agenda 2030 pour le développement durable. Le CCRE engagera son travail de plaidoyer, avec la collecte d'information auprès des membres et l'identification des messages clés, tout en vérifiant l'intérêt des membres pour un travail approfondi sur le paquet.

Résultat attendu: Obtenir la participation et la reconnaissance des gouvernements locaux et régionaux dans les discussions sur la mobilité.

16. Les services publics

Les services publics sont réglementés dans l'UE par les règles du marché intérieur, y compris celles du marché unique numérique, et la réglementation fiscale et les accords commerciaux internationaux peuvent aussi toucher les services publics locaux et régionaux. Par conséquent, et à la lumière du débat sur l'avenir de l'Europe, de la préparation des prochaines élections du Parlement européen et de la nouvelle Commission en 2019, le CCRE a décidé de préparer une prise de position sur l'avenir des services publics.

L'objectif est de disposer d'un document stratégique, exprimant nos messages essentiels et accompagné d'une annexe technique, avec davantage d'informations sur les questions en jeu, dans cinq grands domaines d'intérêt : aides d'État, passation de marchés publics, numérisation de l'administration publique et mesures relatives au marché unique numérique, l'économie collaborative, et d'accords commerciaux internationaux.

Outre l'élaboration du document stratégique, nous allons suivre les propositions législatives et non législatives pertinentes de la Commission, analyser leur impact sur les collectivités locales et régionales et proposer des actions, le cas échéant.

Résultat attendu: Sensibiliser les acteurs européens aux défis auxquels les gouvernements locaux et régionaux sont confrontés en tant que fournisseurs de services publics et proposer des solutions.

II. Le CCRE en tant qu'organisation faitière européenne des gouvernements locaux et régionaux

Reflétant les priorités de la présidence du CCRE, nous mettrons l'accent sur les actions suivantes:

1. Accroître la visibilité du CCRE afin de renforcer sa position d'interlocuteur de choix des institutions européennes

Au cours des dernières années, le CCRE n'a cessé d'améliorer sa visibilité et sa crédibilité au sein de l'arène bruxelloise, notamment en ce qui concerne ses relations avec la Commission européenne et le Parlement européen. Nous sommes de plus en plus sollicités par ces institutions pour fournir des connaissances et compétences fondées sur des données factuelles. Il est important de comprendre les incidences réelles des politiques sur le terrain.

Le CCRE est un membre permanent du Groupe de développement urbain et des points de contact nationaux pour la cohésion territoriale (NTCCPs), où les représentants des États membres se rencontrent et échangent sur les politiques urbaines, territoriales et de cohésion. Nous sommes un partenaire reconnu du Pacte d'Amsterdam et participons à la plupart des 12 partenariats qui ont été établis pour mettre en œuvre l'Agenda urbain de l'UE. La Commission européenne a récemment attribué au CCRE l'organisation des dialogues locaux et régionaux de la politique de cohésion européenne par le biais d'une subvention directe, grâce à la nature spécifique de nos membres.

Le Partenariat Stratégique que la Commission européenne a signé avec le CCRE en 2015 était déjà une étape importante, en reconnaissant le CCRE comme partenaire stratégique pour la Commission. Résultat du rôle coordinateur sur l'action internationale dans PLATFORMA, nous examinerons comment nous pouvons davantage renforcer ce statut vis-à-vis des relations avec la Commission européenne dans autres thématiques et politiques.

En tant que section européenne de CGLU, le CCRE est un lien important entre les actions locales en Europe et la dimension mondiale, qui devient de plus en plus importante dans une société mondialisée. Cela nous permet de jouer un rôle de premier plan dans la localisation et le suivi des Objectifs de Développement Durable.

Le CCRE optimisera les chances d'obtenir la reconnaissance de la contribution du gouvernement local et régional dans l'élaboration et la formulation de la législation européenne. Ces efforts aboutiront à positionner le CCRE à côté du Comité des régions (CdR) et du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux en tant qu'acteur clé.

Le CCRE est désormais un partenaire statutaire du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe à Strasbourg. Le CCRE est la seule association de gouvernements locaux et régionaux à bénéficier d'un lien direct avec le Conseil des ministres des 47 membres du Conseil de l'Europe.

Le CCRE est souvent convié à proposer des Maires pour participer à des débats, réunions, conférences, événements, etc. En général, les invitations sont transférées aux porte-parole, mais ceux-ci sont souvent indisponibles dû à d'autres engagements. Par conséquent, il est suggéré de créer une liste de maires qui seraient intéressés à être invités à certains événements européens et d'y représenter le CCRE.

Résultat attendu : Les institutions européennes contacteront le CCRE pour discuter des questions pertinentes.

2. Renforcer la politique européenne du CCRE

Le CCRE élaborera des prises de position sur les propositions législatives et non législatives pertinentes de la Commission européenne. Afin de permettre davantage de débats politiques avant l'adoption des prises de position, il est suggéré de modifier le processus de prise de décision. Si le calendrier le permet, les porte-parole présenteront les questions et messages clés d'un projet de position au Comité directeur, qui tiendra un débat sur le sujet. À la suite de l'échange, les groupes d'experts finaliseront la prise de position, qui sera validée par les Secrétaires Généraux avant son adoption finale par le Comité directeur. Cette procédure permettra aux membres du Comité directeur et aux porte-parole d'être davantage impliqués dans la rédaction d'une prise de position.

Avec nos recherches et études et en tant que plateforme de recueil d'informations, de connaissances et d'expertise des associations nationales, nous visons à devenir un centre d'expertise pour les gouvernements locaux et régionaux. Afin d'améliorer notre travail dans ce domaine, nous réalisons une évaluation de notre stratégie, qui a été adoptée en 2014, dans le but de proposer des ajustements en 2018. Dans ce contexte, nous envisageons de mener un certain nombre d'études et d'enquêtes qui sont d'intérêt particulier pour nos membres, ce qui nécessite également leurs contributions et leur engagement.

Résultat attendu : Une plus grande implication des élus dans le travail stratégique et le CCRE à devenir un centre d'expertise pour les autorités locaux et régionaux

3. Promouvoir l'adoption de positions fortes du CCRE

La promotion de nos prises de position est une partie intégrante de notre travail de plaidoyer. Parallèlement aux réunions mises en place au niveau technique et dans le cadre de nos groupes d'experts, nous organiserons des rencontres entre notre présidence, nos porte-parole et les membres du Comité directeur avec de hauts fonctionnaires et des personnalités politiques, parmi lesquelles les commissaires et les députés européens. Nous coopérerons avec des partenaires tels que le Comité des régions, les réseaux territoriaux ou sectoriels.

Comme indiqué dans notre position sur l'avenir de l'Europe, notre objectif consiste à couvrir l'ensemble du continent et non uniquement l'Union européenne. Par conséquent, nous souhaitons renforcer notre coopération avec le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux, notamment dans les domaines de la démocratie locale, des finances locales, de l'administration en ligne, de la diversité et de l'inclusion. En outre, nous souhaitons renforcer nos liens avec le Comité des politiques de développement territorial de l'OCDE et le département compétent au sein du Secrétariat afin de contribuer à leurs travaux et réflexions.

Le CCRE contribuera aux travaux du Comité européen pour la démocratie et la gouvernance (CDDG) du Conseil de l'Europe, où les ministres européens chargés des affaires locales et régionales (Conférence ministérielle) se réunissent deux fois par an, lorsque les questions pertinentes sont débattues.

Résultat attendu : Contribuer à l'élaboration des politiques et de la législation européenne, renforcer la coopération avec le Congrès des autorités locaux et régionaux, l'OCDE et le comité européen de démocratie et gouvernance du Conseil de l'Europe.

4. Renforcer les liens avec les associations membres

La contribution des membres du CCRE à ses activités constitue sa principale richesse ; représenter 60 associations nationales de 42 pays procure à notre organisation renommée et crédibilité. La participation des membres à nos activités varie selon le type d'activité : elle est en moyenne de 20 associations (dans les domaines relatifs à l'égalité, YELAC, les services publics, la cohésion,

l'énergie et le climat, les gouvernements locaux et régionaux en tant qu'employeurs, la gouvernance, les déchets, les réfugiés et la migration). Elle peut toutefois atteindre 100 % de nos associations (comme pour la réalisation de notre étude sur les structures et les compétences en 2016).

La contribution de nos associations peut encore être accrue en ce qui concerne la 2^{ème} édition de notre étude sur le statut juridique des associations nationales de pouvoirs locaux et régionaux. La 1^{ère} édition rassemble les contributions de 15 associations provenant de 12 pays. Nous souhaitons relancer l'enquête en 2018 afin de couvrir davantage de pays, de l'UE et au-delà. L'étude démontrera le rôle des associations de gouvernements locaux et régionaux en tant que partenaires solides au niveau national et européen.

Des débats sur des thèmes politiques pertinents et sur des projets de positions du Comité directeur conduiront à une plus grande participation de nos élus et engendreront un plus grand intérêt. Les associations devraient proposer des sujets – pas seulement avec une pertinence de l'UE – à traiter lors de ces débats ; les Secrétaires Généraux et Directeurs et les groupes d'experts pourrait formuler des propositions et suggérer des sujets d'intérêt pour leurs membres.

Parmi les sujets qui suscitent un intérêt constant figure celui des réformes territoriales et structurelles. A cet effet, le CCRE propose de suivre l'évolution des structures locales et régionales, les réformes en cours et leur impact sur les gouvernements locaux et régionaux. La sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne engendre des discussions internes sur des compétences des gouvernements locaux dans les différentes régions du pays. Il sera intéressant de suivre les développements au Royaume-Uni et de partager des expériences avec les membres du CCRE. En coopération avec le Congrès et d'autres partenaires, un instrument de suivi pourrait être établi, des échanges organisés et des études publiées sur une base régulière.

Afin d'attirer davantage les experts aux réunions des groupes d'experts, il est proposé d'organiser les réunions, de temps à autre, en dehors de Bruxelles, à l'invitation d'une association membre. Nous proposons également d'ajouter à l'ordre du jour des visites parallèles pour stimuler l'échange d'expériences, d'informations et de connaissances. Cette méthodologie a déjà prouvé son efficacité et sa pertinence pour les experts généralement plus engagés dans leurs activités journalières que dans la législation européenne.

Le partage d'expériences et de connaissances peut être organisé dans le cadre d'un projet. La préparation d'une proposition de projet constitue un véritable défi et ils existent de multiples aspects qui ne relèvent pas de notre contrôle. Toutefois, nous proposons une approche différente en identifiant d'abord des idées de projets, en recherchant l'intérêt et l'avis des membres, et en ensuite recherchant des possibilités de financement au cours des deux prochaines années. Une telle approche permettrait une meilleure planification et donnerait plus de temps pour les consultations. Cependant, une certaine flexibilité est nécessaire dans le cas d'une demande ou d'une proposition très intéressante, en respectant les exigences et les dates limites des projets.

Résultat attendu : Accroître le nombre de membres participant activement aux activités du CCRE, à la préparation d'études présentant un intérêt pour les membres et à la coordination d'activité potentielles liées à des projets. Une meilleure communication et une amélioration des outils de communications du CCRE sont également attendues

5. Soutenir le niveau local dans la promotion des questions européennes et contribuer à la stabilisation de l'Union européenne

Le CCRE organisera des événements — « tables rondes locales » — afin d'accroître sa visibilité et la compréhension des gouvernements locaux et régionaux dans le milieu européen. Nous lancerons un cycle de débats interactifs entre les représentants de gouvernements locaux et les représentants des institutions européennes, de la société civile, etc.

Les « dialogues locaux et régionaux » que le CCRE et des associations membres de huit pays sélectionnés organiseront jusqu'en juin 2018, soutenus financièrement par la Commission européenne, constituent des activités importantes pour démontrer notre engagement dans le débat sur l'avenir de la politique de cohésion, mais aussi de l'avenir de l'Europe. Des possibilités de financement pourraient se présenter pour des autres dialogues en 2018 ; le CCRE examinera l'intérêt de ses membres dans les autres pays de l'UE.

Le projet YELAC (jeunes élus européens pour une citoyenneté active), effectué entre 2014 et 2016, a été un grand succès ; grâce au financement de la Commission européenne, environ 30 jeunes élus de 10 pays y ont participé. Le CCRE relancera les travaux de sa Commission des jeunes élus et propose qu'ils soient impliqués dans le débat sur l'avenir de l'Europe, ainsi que dans d'autres activités, comme décrites dans le programme de travail ci-après. Dans ce contexte, il sera important d'engager des représentants extérieurs à l'UE. Il sera d'un intérêt particulier de combiner leurs réflexions sur l'avenir de l'Europe avec la mémoire de notre passé, notre histoire et nos valeurs communes, mais aussi de favoriser le dialogue interculturel et la compréhension mutuelle entre les membres de la jeune génération venant de toute l'Europe.

Résultat attendu : Augmenter la visibilité du CCRE et la compréhension des gouvernements locaux et régionaux dans l'arène européenne et réanimer le comité de jeunes élus.

